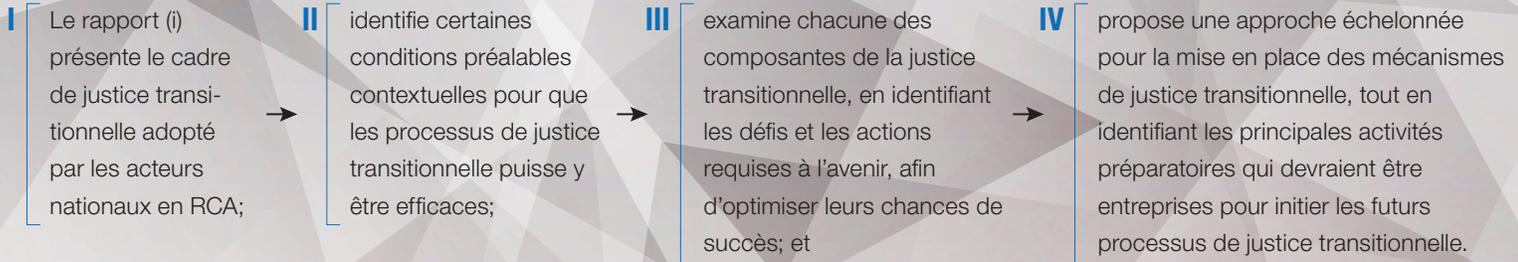




## ● Le rapport:



## ● Définition:

La justice transitionnelle comprend un éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. Elle trouve son fondement dans les droits fondamentaux reconnus aux victimes de violations des droits de l'homme, notamment le droit à un recours effectif, le droit de savoir ce qui s'est passé pendant un conflit ou une période répressive (droit à la vérité), le droit à la réparation, et le droit à la garantie de non-répétition des violations.

**Le cadre de justice transitionnelle en RCA:** ce cadre est né des efforts pour résoudre la crise la plus récente du pays. Avec l'établissement d'un gouvernement de transition le 20 janvier 2014, des efforts de médiation ont été entrepris entre les ex-Séléka et les anti-Balaka afin de mettre fin aux hostilités marquées par des cycles de meurtres et de représailles.

### Ce cadre comprend:

- I) La Stratégie de Réconciliation Nationale (2014);
- II) le Pacte Républicain pour la Paix, la Réconciliation Nationale et la Reconstruction, signé lors du Forum de Bangui (2015);
- III) la Loi organique portant création, organisation et fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale (CPS) du 3 juin 2015;
- IV) l'Accord sur les Principes de DDRR et d'intégration dans les corps en uniforme du Forum de Bangui ; et
- V) les Recommandations Principales dans les domaines de la justice et de la réconciliation du Forum de Bangui.

## ● Les composantes de la justice transitionnelle en République centrafricaine

### La justice et les poursuites judiciaires:

Les poursuites judiciaires peuvent jouer un rôle essentiel afin d'établir les responsabilités des auteurs de violations, faciliter la réconciliation, octroyer une réparation aux victimes et avoir un effet dissuasif pour que de tels violations et abus ne soient plus commis à l'avenir, particulièrement dans des contextes où l'impunité a prévalu depuis des décennies. Un aspect marquant du conflit récent a été la tendance à 'collectiviser' la responsabilité en associant des communautés entières (musulmanes ou chrétiennes) avec ceux qui ont perpétré des attaques. Cette perception de responsabilité collective de l'"autre" communauté, a eu pour conséquence d'augmenter de manière dramatique les effets du conflit sur les civils. Poursuivre les responsables des violations les plus graves permettrait d'établir des responsabilités individuelles et de combattre cette collectivisation dangereuse de la responsabilité sur des bases d'identité religieuse ou ethnique.

La CPS (et les juridictions centrafricaines) devrait tenir compte des expériences positives d'autres pays où des efforts ont été mis en œuvre pour poursuivre les crimes graves au niveau national. Un engagement inflexible des autorités nationales et un soutien des partenaires internationaux seront nécessaires afin que la CPS puisse remplir sa mission. Les poursuites judiciaires contre les auteurs présumés de violations graves lors des conflits en RCA nécessiteront le concours de la Cour Pénale Internationale (CPI), la CPS, d'autres juridictions centrafricaines, et des tribunaux de pays étrangers en vertu du principe de la compétence universelle. Ceci met en exergue la nécessité d'accorder une attention particulière aux questions de complémentarité entre les juridictions nationales et la CPI, de partage de compétences juridictionnelles entre différentes juridictions nationales, et de coopération avec les juridictions étrangères.



# La Justice transitionnelle en République centrafricaine

## La recherche de la vérité:

Les mécanismes de recherche de la vérité permettent d'analyser et comprendre les causes profondes du conflit ou d'une période répressive passée. Ils sont souvent le mécanisme principal de justice transitionnelle pour faire entendre la voix des victimes. Ils sont aussi bien placés pour formuler des recommandations au gouvernement et autres parties prenantes.

## Un mécanisme de recherche de la vérité en RCA:

- I) devrait être doté d'un large mandat intégrant l'établissement des faits et l'identification des causes profondes des conflits et des événements qui se sont déroulés, et d'établir un récit historique impartial;
- II) pourrait contribuer à la réconciliation nationale à travers son travail, mais devrait s'abstenir du rôle de la médiation politique directe entre des parties qui pourraient persister dans des conflits résiduels ; et
- III) pourrait aider à identifier les principales formes de préjudices subis par les victimes et formuler des propositions de réparation, mais sans toutefois assurer elle-même la gestion effective d'un programme de réparations.

## Les réparations:

Les réparations sont des mesures, matérielles ou non, qui peuvent être prises afin de réparer le préjudice causé en raison des violations subies, notamment sous les formes suivantes : restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétition. Le nombre important de victimes en RCA constitue un défi pour la réparation des préjudices subis. Un autre défi réside dans la restitution des logements et des biens à la suite du déplacement et du transfert forcé de personnes. Les Principes des Nations Unies en la matière privilégient le droit à la restitution comme moyen de recours en cas de déplacement. Cependant, les réfugiés et les personnes déplacées ne peuvent être forcés ou contraints de regagner leur foyer ou leurs terres, mais devraient avoir des **solutions durables** au déplacement autres que le retour, sans préjudice de leur droit à la restitution de leur logement, de leurs terres et de leurs biens.

Parmi les **mesures de satisfaction** pour les victimes, les autorités de la RCA ont établi une Journée nationale en mémoire des victimes du conflit, le 11 mai 2016. Au regard des clivages sociaux du récent conflit, et en particulier des attaques contre des communautés entières sur la base de leur religion et ethnicité, il est important que les événements de commémoration soient bien conçus et soient de nature transformative. Il est important de noter qu'un grand nombre de victimes du conflit a besoin d'une **aide spécifique médicale, sociale, juridique et psychologique** pour pouvoir commencer à reconstruire leur vie. Des mesures supplémentaires devraient dès lors être mises en place, sous l'autorité du gouvernement, afin d'intégrer une **réadaptation** dans le cadre d'un programme national de réparations.

## Les garanties de non-répétition - accent sur l'assainissement des forces de défense et de sécurité (vetting):

Ces garanties sont des mesures conçues pour empêcher que des violations des droits de l'homme ne se reproduisent à l'avenir. Dans des contextes tels qu'en RCA, il est primordial de réformer les institutions militaires, judiciaires et de maintien de l'ordre, ainsi que les services de renseignements et les institutions chargées de la lutte contre la criminalité. Un aspect essentiel de cette réforme est l'assainissement du personnel, c'est-à-dire veiller à ce que les fonctionnaires et les agents de l'État qui sont personnellement responsables de violations flagrantes des droits de l'homme n'exercent plus leurs fonctions au sein des institutions de l'État, et que les antécédents des droits de l'homme de ceux qui postulent à ces institutions soient vérifiés. Une priorité immédiate devrait être de mettre au point un processus national d'assainissement qui englobe la vérification préalable du respect des droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'intégration d'éléments de groupes armés démobilisés.

## ● Stratégie en matière de justice transitionnelle:

- Des améliorations considérables dans les conditions sécuritaires sont nécessaires pour que les processus de justice transitionnelle puissent se dérouler en toute sérénité.
- Il faudra aussi songer à la façon d'impliquer les déplacées internes ainsi que les réfugiés dans les processus de justice transitionnelle.
- Il est recommandé d'adopter une approche échelonnée, avec les poursuites judiciaires et l'assainissement des forces de sécurité comme premiers mécanismes à mettre en place.
- Sont proposées comme activités préparatoires pour d'éventuels mécanismes de justice transitionnelle:
  - › le renforcement de la documentation et d'archivage,
  - › l'aide aux associations de victimes pour faire le plaidoyer de la justice transitionnelle,
  - › le renforcement de capacités de la société civile,
  - › la mise en place d'un programme de protection des victimes et témoins,
  - › et la consultation et la sensibilisation nationale sur la justice transitionnelle.
- Une réflexion particulière sera nécessaire sur l'inclusion effective de la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre dans les efforts de justice transitionnelle.